



## Prix erroné sur un site internet

-----  
Par Tatioetugo

Bonjour

Sur un site qui vend de chalets un prix me semble erroné. Le prix est de 10 000 EUR pour un chalet de 100m2 ce qui est peu probable.

D un point de vu juridique puis je acheter au prix indiqué même si il s agit d une erreur ou le vendeur peut il refuser de me vendre le chalet au prix indiqué. Et s il refuse, que puis je faire?

Je pense qu il est de la responsabilité du vendeur d afficher des prix justes.

Merci de vos réponses.

Cdt

Maryse.

-----  
Par janus2

Bonjour,

En la matière, un commerçant est obligé de vendre au prix affiché, sauf en cas d'erreur manifeste. Une erreur manifeste est une erreur telle que tout le monde peut se rendre compte que le prix est erroné.

Or, dans le cas présent, vous le dites vous-même, ce prix est trop bas pour être vrai, ce serait donc bien une erreur manifeste...

-----  
Par Tatioetugo

Ok je vais leur signaler leur erreur, merci bcp